# **Ordonnance de prévention : DSI (Directeur des Systèmes d'Information)**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Consulter la fiche "conseils pour l'organisation du télétravail"
* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique
* Préserver un temps de sommeil suffisant
* Veiller à l'équilibre vie professionnelle-vie privée

Protégez-vous des TMS :

* Consulter la fiche "installer ergonomiquement le poste de travail avec écran"
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Varier les postures de travail

Pour éviter les accidents de la route :

* Faire des pauses régulières en cas de conduite prolongée
* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Vérifier périodiquement l'état du véhicule et de ses équipements

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 13/06/2025